



Assemblée communale ordinaire du 18 mai 2021

Présidence : M. Nicolas Hassler, Syndic

Membres présents : 70 citoyennes et citoyens

Mardi 22 septembre 2020, 20h00, salle La Lisière

M. Nicolas Hassler, Syndic, ouvre cette assemblée qui traitera plus particulièrement des comptes 2020 et de l'organisation de la commune pour la législature 2021-2026. Au nom des autorités communales, M. le Syndic remercie l'assistance de prendre la peine de suivre ces délibérations et de s'intéresser à la vie de notre commune.

Préambule

Suite aux élections du 7 mars 2021, les conseillers communaux ont été assermentés le vendredi 23 avril 2021. Le conseil s'est constitué lors de la séance du 26 avril 2021 :

- Nicolas Hassler, Syndic. Dicastère de l'administration, des finances et des représentations ;
- Grégoire Savary, vice-Syndic. Dicastère de l'eau et de l'épuration, des ruisseaux et des endiguements, des parcs communaux, de la déchetterie ainsi que de la culture, des sports et des loisirs ;
- Stéphane Baechler. Dicastère de l'aménagement, des bâtiments communaux et de l'énergie ;
- Isabelle Seydoux. Dicastère de la santé, des seniors, du social et du cimetière ;
- Marie-Chantal Pasquier. Dicastère de l'enseignement, de l'accueil extrascolaire et du tourisme ;
- Sébastien Esseiva. Dicastère de l'édilité et des routes, des forêts, du service du feu ainsi que de la protection civile et de l'ORCOC ;
- Florian Pittet. Dicastère de la police des constructions, de l'environnement, des transports et de l'informatique ;

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de scrutateurs :

Scrutateur pour une partie de la salle : M. Gilles Gobet

Scrutateur pour l'autre partie de la salle et la table du Conseil communal : M. Ramon Alonso

M. le Syndic demande à la secrétaire communale de tenir le procès-verbal des délibérations. A cet effet, il informe que l'assemblée sera enregistrée.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de la commune de Sâles de ne pas intervenir et de ne pas voter. Les personnes qui désirent le scrutin secret sont priées d'en faire la demande avant chaque vote, pour rappel selon la LCo (Loi sur les communes, l'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote peut avoir lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents. (Art. 18 LCo).

L'assemblée communale a été valablement convoquée dans le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux quatre piliers publics de la commune ainsi que par avis dans la *Feuille Officielle du 30 avril 2021*. Les documents d'usage ont été déposés pour consultation au secrétariat communal et sur le site internet www.sales.ch. Le rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Gefid Conseils SA et les comptes détaillés figuraient également sur le site internet de la commune. Aucune remarque de l'assemblée sur le mode de convocation.



Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 1er décembre 2020
(Le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il est à disposition à l'administration communale et sur le site internet)
2. Comptes communaux 2020
 - 2.1 comptes de fonctionnement
 - 2.2 comptes d'investissement
 - 2.3 rapport de la commission financière
 - 2.4 vote
3. Investissement complémentaire 2021 : Rénovation de l'immeuble Route de la Rosaire 31
 - 3.1 présentation
 - 3.2 rapport de la commission financière
 - 3.3 vote
4. Election de la commission financière pour la période 2021-2026
5. Election de la commission d'aménagement et de l'énergie pour la période 2021-2026
6. Election de la commission des naturalisations pour la période 2021-2026
7. Délégation de compétence au Conseil communal pour les transactions immobilières
8. Adoption du mode de convocation à l'assemblée communale
9. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} décembre 2020

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition ainsi que tous les documents d'usage, au secrétariat et sur le site internet de la commune, où chaque citoyen avait la faculté de les consulter ; le principal point traité concernait le budget 2021, un résumé a paru dans le bulletin communal *Les Quatre font la Une*.

Approbation

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée, à l'unanimité, par 70 voix.
Les membres du Conseil communal, le boursier et la secrétaire s'abstiennent lors de ce vote.

2. Comptes communaux 2020

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2020

M. le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants. Ces comptes étaient à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture et les comptes détaillés figuraient sur le site internet de la commune.

0. Administration

Charges CHF 722'249

Produits CHF 304'899

01. *Assemblées, conseil communal* : CHF 49'819.05 soit CHF 7'128.95 de moins qu'au budget, une série de séances ayant été annulée ou ayant eu lieu en visioconférence. Le tarif en vigueur pour la période législative 2016-2020 était le suivant : Jetons de présence CHF 75.-/séance. Vacation CHF 30.-/heure. Des économies également en raison de l'annulation des votations initialement prévues en juin 2021 pour CHF 3'207.55.

02. *Administration générale* : Le coût de l'administration générale est de CHF 358'785.00. Il peut être considéré comme étant stable avec une légère diminution de 2.6 % par rapport à l'année précédente.

On relèvera toutefois un dépassement de CHF 10'603.35 pour du matériel informatique. Cette dépense étant indispensable, suite à la migration vers Windows 10.



1. Ordre public

Charges CHF 101'974

Produits CHF 45'793

10. *Protection juridique* : La participation au Service des curatelles a été moins élevée que budgétée.

14. *Police du feu* : Nouvel exercice du CSPI avec des comptes équilibrés.

15. *Militaire* : Participation au stand de tir, soit CHF 5.- par habitants.

16. *Protection civile* : En charges, le versement à la PC intercommunale et en produits, la location de l'abri PC de Romanens.

17. *Protection de la population* : L'ORCOC (Organe communal de conduite en cas de catastrophe) de la Sionge étant en stand-by, les frais se sont bornés uniquement à la maintenance des radios et en produits les participations des autres communes, la commune de Sâles étant la commune siège.

2. Enseignement et formation

Charges CHF 1'919'069

Produits CHF 275'812

De manière générale, il s'agit de prestations liées, c'est-à-dire que le canton facture en fonction du nombre effectif d'élèves.

20. *École enfantine* : Participation aux dépenses cantonales (charges liées).

21. *Cycle scolaire obligatoire* : Participation aux dépenses cantonales (charges liées) Fr. 950'628.00. Dépenses du cercle scolaire CHF 289'312.00 dont 60.5% à la charge de la commune de Sâles, soit CHF 174'918.00 selon la clé de répartition intercommunale (50% la population légale – 50% le nombre d'élève). Les frais de transports scolaires sont la charge la plus importante pour le cercle scolaire à hauteur de CHF 232'090.00, la part de Sâles est de CHF 140'391.00. Les activités scolaires ont été limitées et la participation du canton au matériel scolaire a été augmentée.

22. *Écoles spécialisées* : Contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie (charges liées).

23. *Formation professionnelle* : Participation aux dépenses cantonales (charges liées) CHF 24'853.00.- et bourses scolaires communales CHF 9'600.00

29. *Administration et bâtiments scolaires* : En charges, les frais de mobilier scolaire, maintenance informatique, conciergerie, charges de chauffage, entretien et amortissements des bâtiments scolaires. Les produits sont constitués essentiellement des loyers des appartements des écoles.

La répartition des frais du chapitre scolaire : 76% pour le cycle obligatoire, 8% l'école enfantine, 2% la formation professionnelle obligatoire et 14% les écoles spécialisées.

Un graphique porté à l'écran représente l'évolution du coût des transports scolaires : De 2015 à 2016, les frais de transports scolaires étaient centralisés par le canton pour toutes les communes. Une participation était demandée à chaque commune sous la forme de charges liées. A partir de 2017, la commune a pris en charge les transports de la Sionge. En 2018, suite à la nouvelle loi scolaire, les frais de transports sont intégralement pris en charge par la commune à partir de juillet 2018. En 2019, les frais sont répartis entre l'ancien cercle scolaire et le nouveau cercle scolaire. La participation de la commune de Vulruz est de CHF 37'135.- pour un total de CHF 212'611.-. 2020 est le premier exercice complet.

3. Culte, culture et loisirs

Charges CHF 382'530

Produits CHF 44'009

30. *Culture* : Participation au Conservatoire liée au nombre d'élèves de la commune (stable) et dons aux sociétés.

34. *Sport, piscine, centre sportif* : Conciergerie, frais de fonctionnement et d'entretien, intérêts de l'emprunt pour la construction de la salle polyvalente. Des frais d'entretien supplémentaires du centre sportif augmentent les charges, les frais d'entretien des terrains de foot sont en diminution par rapport au budget. Du côté des produits, une nette diminution des locations suite au Covid est à constater.



35. *Autres loisirs* : Bibliothèque Matulu pour CHF 3'000.-, passeport-vacances CHF 0.- celui-ci n'ayant pas eu lieu en raison du COVID, et régionalisation des sports pour CHF 16'142.-.

4. Santé

Charges CHF 555'257

Produits CHF 3'534

Le compte santé est essentiellement constitué de charges liées c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition.

40. *Hôpitaux* : Il s'agit de la part aux frais d'ambulances du district.

41. *Homes médicalisés* : Contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes (St-Joseph et autres homes essentiellement dans le district.

44. *Soins ambulatoires* : Soins à domicile, indemnités forfaitaires et puériculture (uniquement charges liées).

46. *Service médical des écoles* : Service dentaire scolaire (entièrement remboursé) et subventions aux soins dentaires, selon règlement communal, pour CHF 0.-

La répartition des charges de ce chapitre est présentée à l'écran sous forme de graphique. Ce chapitre présente une progression constante, en hausse depuis 2001. Situation des frais relatifs aux homes médicalisés : Ce poste va fortement augmenter ces prochaines années avec l'adoption du programme EMS - Horizon 2030 où 120 millions devraient être investis.

5. Affaires sociales

Charges CHF 635'068

Produits CHF 2'581

54. *Accueil de la petite enfance* : Les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles aux nombres d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil. En raison du Covid, les charges sont inférieures au budget, les parents ayant eu moins recours à ce genre de services.

55. *Invalidité* : Charges liées cantonales.

57. *Homes* : Déficit du Foyer St-Joseph : CHF 0.- de prise en charge par la commune en 2020 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 60'292.-. Dans les faits, l'EMS de la Sionge a fait un déficit global de CHF 118'670.-, la part de Sâles aurait dû se monter à CHF 33'645.-. Il a été décidé d'utiliser les fonds propres afin d'éponger ce déficit.

58. *Assistance* : Charges liées cantonales, concerne essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère pour CHF 181'613.- et le Fonds cantonal pour l'emploi pour CHF 24'497.-.

6. Transports et communications

Charges CHF 436'567

Produits CHF 5'503

62. *Routes communales et génie civil* : Les frais liés au déneigement se montent à CHF 36'233.- pour comparaison CHF 62'951.00 en 2019. Les amortissements obligatoires représentent CHF 150'952.-. Les autres frais sont les frais d'entretien d'éclairage public, salaire et prestations sociales de l'employé de l'édilité.

65. *Trafic régional* : Charges liées pour la part aux dépenses cantonales pour les transports publics, moins élevées que budgétés.

7. Environnement

Charges CHF 795'012

Produits CHF 682'615

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.



70. *Approvisionnement en eau* : Achat et vente d'eau, entretien du réseau et des compteurs.

71. *Protection des eaux* : En charges les frais de l'AIMPGPS (station d'épuration), l'entretien du réseau d'épuration. En produits les taxes d'épuration.

72. *Ordures ménagères* : L'augmentation de la taxe poubelle de 2016 ne suffit plus pour conserver un équilibre des charges et des produits puisque le taux de couverture est de 70.8%.

75. *Correction des eaux, endiguements* : Le projet d'endiguement intercommunal de la Sionge n'a pas progressé comme espéré, une solution devra être trouvée avec les propriétaires fonciers.

79. *Aménagement du territoire* : La cotisation à l'ARG (Association régionale de la Gruyère) pour CHF 28'402.-. En produits, les émoluments communaux perçus.

8. Economie

Charges CHF 21'794

Produits CHF 32'461

81. *Forêts* : La part au bénéfice 2020 du Triage forestier est meilleure que planifiée, avec un montant de CHF 22'101.-

83. *Tourisme* : Correspond à la cotisation à La Gruyère Tourisme.

84. *Scierie* : Diminution par deux des locations de la salle en raison du Covid.

9. Finances et impôts

Charges CHF 670'125

Produits CHF 4'854'627

90. *Impôts* :

Personnes physiques : CHF 3'116'441.- (CHF 3'076'676 en 2019), il convient de mettre en évidence un rattrapage de CHF 87'408.00 de 2019

Personnes morales : CHF 32'679.- (CHF 75'623 en 2019)

Impôts sur les véhicules : CHF 112'390.-

Solde = divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.)

93. *Péréquation* : Recettes liées à la péréquation intercommunale, conforme au budget.

94. et 95. *Gérance fortunes et dettes* : Conforme au budget. Pas d'imprévus dans le cadre de la réfection de la salle de bains à la ferme communale. Les produits sont inférieurs en raison de l'aide communale accordée aux locataires professionnels.

99. *Postes non ventilables* : Attribution à la réserve pour investissements futurs de CHF 63'669.-.

La composition et la répartition des impôts sont présentées à l'écran sous forme de graphiques et en pourcentages.

Pour conclure, les comptes de fonctionnement 2020 bouclent avec un produit de CHF 12'189.-.

Détail de la répartition des amortissements extraordinaires et des attributions aux réserves :

Résultat 2020	CHF 75'858.06
Attribution aux réserves	CHF 63'669.65
Bénéfice comptable 2020	CHF 12'189.31

Rapport de la commission financière

Sur la base du rapport établi par l'organe de révision Gefid Conseils SA, la commission financière a passé en revue les comptes de fonctionnement 2020 de la commune de Sâles. Alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 64'000.-, le résultat est positif avec un bénéfice de CHF 12'000.-. Ce bon résultat est à relativiser notamment par les charges liées exceptionnellement réduites, les frais en baisse concernant le réseau routier et le résultat exceptionnel à CHF 0.- du home de Sâles, suite au prélèvement effectué dans ses réserves alors que le budget prévoyait une perte de CHF 34'000.-. Autrement, certains comptes ont été influencés négativement par la crise sanitaire comme les heures de conciergerie des écoles et les frais de déchetterie,



ouverte temporairement en libre-service, les produits locatifs des salles communales en forte baisses. L'avenir financier de la commune s'annonce difficile. La commission financière remercie Messieurs Gendre, Caissier communal et Hassler, Responsable des finances pour leur compétence et leurs réponses claires et précises, sans oublier notre ancien Syndic Monsieur Jean-Marc Piguët, capitaine émérite, pour avoir mener à bon port le bateau communal.

La commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2020 de la commune de Sâles.

Discussion

M. Bernard Oberson : faudra-t-il augmenter la taxe sur les ordures ménagères ? M. Nicolas Hassler : cette année a été particulière avec des horaires d'ouvertures plus importants. Le dépôt et donc le traitement des encombrants a été plus conséquent ce qui a engendré des frais supplémentaires. Cet effet s'est combiné avec les ristournes qui ont baissées du fait des prix sur les matières premières qui se sont effondrés en raison de la diminution de la demande. A voir l'évolution, des solutions seront trouvées en fonction.

Vote

Approuvez-vous les comptes de fonctionnement 2020 de la commune ?

Les membres du Conseil communal, le boursier et la secrétaire s'abstiennent lors de ce vote.

Approbation : 70 – 9 = 61

Opposition : 0

Abstention : 0

COMPTES D'INVESTISSEMENT 2020

Ces comptes étaient à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la commune. M. le Syndic passe en revue les différents comptes d'investissement et apporte les commentaires suivants :

2. Enseignement et formation

29. *Administration scolaire* : Le crédit d'investissement pour l'assainissement des chauffages des bâtiments communaux est repoussé à 2022.

6. Transports et communications

62. *Routes communales, génie civil* : Plan quinquennal – Suite du crédit d'investissement pour l'entretien de nos routes. Trottoir de Romanens – Les travaux sont terminés, le décompte final interviendra en 2021. Route de la Buchille – Les travaux sont également terminés, le décompte interviendra en 2021.

7. Environnement

70. *Approvisionnement en eau et 71. Protection des eaux* : Il s'agit uniquement de taxes de raccordements encaissées.

8. Economie

84. *Scierie communale* : Les travaux d'assainissement du bâtiment sont terminés, le décompte final interviendra en 2021.

9. Finances et Impôts

944. *Réfection de la place du restaurant de la Couronne* : les travaux sont terminés, le crédit d'investissement a été entièrement respecté, l'investissement est bouclé.

Total des investissements :

Les comptes d'investissement 2020 se soldent avec un investissement global de Fr. 693'592.-.



Rapport de la commission financière

Toujours sur la base du rapport établi par l'organe de révision Gefid Conseils SA, la commission financière a passé en revue les comptes d'investissement 2020 de la commune de Sâles. Comme mentionné dans le journal communal, les comptes d'investissement enregistrent les projets votés par l'assemblée et qui vont s'étaler sur plusieurs exercices. Certains investissements se sont terminés en 2020 tel que la place de parcs du restaurant de la Couronne et l'aménagement du trottoir à Romanens et d'autres étaient toujours en cours au 1^{er} janvier de cette année, à savoir la réfection de l'Impasse de la Buchille, l'assainissement des chauffages des bâtiments communaux et les travaux à la Scierie de Maules. Tous les investissements mentionnés sont conformes aux budgets votés. La commission financière recommande à l'assemblée d'accepter les comptes d'investissement 2020 de la commune de Sâles.

Discussion

Aucune remarque de la part de l'assemblée.

Vote

Approuvez-vous les comptes d'investissement 2020 de la commune ?

Les membres du Conseil communal, le boursier et la secrétaire s'abstiennent lors de ce vote.

Approbation : 70 – 9 = 61

Opposition : 0

Abstention : 0

3. Investissement complémentaire 2021 : Rénovation de l'immeuble Route de la Rosaire 31

Présentation

M. le Syndic donne la parole à M. Stéphane Baechler, Conseiller communal en charge du dicastère des bâtiments pour cette présentation.

Bonsoir. Je signale la présence de Messieurs Grandjean du bureau A3 qui nous ont accompagnés dans l'élaboration dans ce projet. Je vais expliquer brièvement l'implantation du bâtiment, situé sur l'art. 37 RF, propriété de la commune. Il est composé de quatre lots, le restaurant de La Couronne (route de la Rosaire 39), l'ancienne épicerie (numéro 35), la halle d'exposition Magnin et le bâtiment de l'administration communale avec sept appartements (numéro 31). C'est ce dernier qui est l'objet du projet. Ces quatre lots ont été estimés à CHF 7,8 millions dans une expertise réalisée en 2020 par le bureau d'architecture Vincent Ruffieux.

Le projet intervient en raison de la vétusté des installations techniques. La rénovation du bâtiment est devenue une priorité, d'importantes fuites ont été prises en charge par l'assurance La Mobilière qui a exigé de revoir les installations sanitaires sous peine du risque d'exclusion de prise en charge d'éventuels nouveaux dégâts d'eau. De même, les contraintes énergétiques exigent l'assainissement du chauffage (révision de la Loi sur l'énergie acceptée par 58,2 % de la population suisse en 2017).

Les travaux sont devenus indispensables comme d'une manière générale pour les bâtiments communaux devenus vétustes et qui n'ont pas bénéficiés d'un programme d'entretien, par manque de moyens. Nous sommes pourtant tenus d'en assurer leur bon état. Pour ce faire, l'automne passé, nous avons mis en place une ligne directrice de rénovations. Les axes principaux ont été présentés en assemblée de décembre 2020, dans le Plan financier.

La rénovation du bâtiment et de ses sept appartements : Le Conseil communal vous soumet au vote cet investissement pour la rénovation complète des installations sanitaires des salles de bains et des cuisines, ainsi que le rafraîchissement des appartements. Nous avons porté une attention particulière à la rénovation de l'enveloppe, l'assainissement de la production de chaleur et le remplacement des vannes radiateurs, ce qui entre dans le plan énergétique 2050. Les archives communales, actuellement à Romanens, seront installées dans les anciens locaux de l'édilité.



Dans le local à vélos actuel, un WC et une douche seront construits pour l'usage des locataires durant le temps des travaux dans leur appartement. Ensuite, ils serviront à l'édilité et à la conciergerie car l'employeur doit mettre des douches à disposition des travailleurs, selon l'arrêté du 23 juillet 1947.

Rénovation de l'enveloppe	CHF 580'500.00
Rénovation intérieure de la technique, archives	CHF 990'500.00
Assainissement de la production de chaleur	CHF 120'000.00
. /. Subvention minimum de l'Etat pour gain de classe au CECB	CHF 50'000.00

La création de cinq balcons et le réaménagement de l'espace extérieur : Afin de répondre aux exigences actuelles en matière de standing, la création de balcons est devenue indispensable. Un réaménagement de l'espace extérieur est également prévu. Cette décision a été motivée par les remarques récurrentes des visiteurs lors de la mise au concours des appartements « *le prix de location est intéressant mais il manque un balcon, une place de jeux, nous ne déposons pas de dossier* ».

Création de cinq balcons, rénovation de deux terrasses	CHF 410'000.00
Réaménagement de l'espace extérieur	CHF 71'000.00

Plan de financement : Les travaux seront financés par un emprunt bancaire de CHF 1'570'000.- et par l'utilisation du fonds d'investissement pour travaux futurs, pour un montant de CHF 880'000.-. C'est la dernière année où nous pouvons attribuer ce fonds, dès 2022 il sera attribué au fonctionnement de la commune. Dans le cadre des mesures énergétiques, la commune pourra bénéficier d'une subvention minimum estimée à CHF 50'000.-.

Le crédit sollicité de CHF 1'570'000.- engendrera des intérêts effectifs d'env. CHF 16'000.- / an (taux pris en compte de 1% pour une durée de quinze ans). Nous ne tenons pas compte d'un quelconque amortissement car il n'est pas obligatoire selon MCH2. La charge d'intérêts pourrait être payée par une augmentation réaliste des loyers. De plus, ces frais d'intérêts seront partiellement compensés par des frais d'entretien qui vont baisser. La commune mandatera une régie immobilière pour la gestion locative. Enfin, s'agissant d'un immeuble de rendement avec l'utilisation de locaux pour l'administration communale, la vente de l'objet n'est pas à l'ordre du jour. Je vous remercie pour votre écoute et reste à disposition pour vos éventuelles questions.

Rapport de la commission financière

La commission financière a analysé l'investissement complémentaire soumis au vote de l'assemblée communale. Après une première entrevue, elle a obtenu les éclaircissements nécessaires de la part du Conseil communal. Nous constatons que ces travaux sont devenus indispensables du point de vue des assurances, des contraintes légales en matière de système de chauffage, du maintien de l'attractivité des appartements, de la réduction des coûts annuels de remise en état, de permettre à l'administration communale de travailler. La commission financière n'a pas pour vocation de dire oui à toute demande de financement émanant du Conseil communal, elle doit se montrer cohérente. Après avoir accepté la réfection des places de parc de La Couronne et des routes communales, elle ne pouvait pas refuser ce crédit sur un objet qui permet un rendement locatif intéressant. Même s'il ne faut pas perdre de vue d'autres importantes échéances financières qui se profilent à l'horizon, la commission financière pense que cet investissement peut être financé par un emprunt bancaire tel que présenté. Les intérêts pourront être supportés par une hausse de moins de 10% des loyers actuellement bon marché. La commission financière recommande à l'assemblée d'accepter l'investissement complémentaire présenté ce soir.

Ouverture à la discussion

M. Cristian Tiugan demande si dans la décision vous envisagez que les travaux soient effectués par des entreprises locales. M. Stéphane Baechler indique qu'ils seront soumis aux conditions d'un marché public et de la forme de la procédure en fonction du montant des mandats. **M. Cristian Tiugan** concernant la gérance par une régie immobilière, demande si une entreprise d'intendance était établie sur la commune si le Conseil communal serait prêt à entrer en matière. Monsieur Nicolas Hassler explique que le but est lié au droit de bail et ses complexités légales, notamment durant la phase des travaux.



En général, trois appels d'offres sont faits, pour tout mandat dépassant CHF 5'000.-. Les intérêts de la commune sont défendus au mieux en tenant compte du prix et de la qualité et pour faire jouer la concurrence. Les entreprises des communes voisines sont également considérées, certains habitants y travaillent, l'économie circulaire ne se limite pas qu'aux entreprises de la commune. **M. Rachid Baaouich** estime que l'important réside dans le fait que ce soit une entreprise suisse qui soit privilégiée pour l'attribution des travaux. M. Stéphane Baechler indique que la place de jeux sera réaménagée à l'arrière du bâtiment.

Vote

Acceptez-vous l'investissement complémentaire 2021 pour la rénovation de l'immeuble Route de la Rosaire 31 et son financement ?

Approbation : 70 voix

Opposition : 0

Abstention : 0

M. Stéphane Baechler remercie l'assemblée pour sa confiance.

4. Election de la commission financière pour la période 2021-2026

Selon l'art. 96 de la loi sur les communes, la commission financière fait partie des commissions communales devant être élue par l'assemblée communale.

Les quatre membres de la commission actuelle ont décidé de se remettre à disposition. Il s'agit de :

- Mme Josette Olofsson, de Romanens
- M. Stéphane Meyer, de Sâles
- M. Jérôme Beaud, de Maules
- M. Walter Pasini, de Rueyres-Treyfayes

Ouverture à la discussion

Aucune question ou remarque de la part de l'assemblée communale.

Vote

Acceptez-vous la composition de la commission financière telle que proposée pour la période 2021-26 ?

Approbation : 70

Opposition : 0

Abstention : 0

5. Election de la commission d'aménagement et de l'énergie pour la période 2021-2026

- M. Stéphane Baechler
- M. Florian Pittet
- Mme Sylviane Girard
- M. Guy Suard
- M. Fabrice Marchon
- M. Thierry Leresche

ont accepté de se remettre à disposition pour cette nouvelle législature. Comme le prévoit la loi sur l'aménagement du territoire, les citoyens de la commune élisent les membres de cette commission.

Ouverture à la discussion

Aucune question ou remarque de la part de l'assemblée communale.

Vote

Acceptez-vous la composition de la commission d'aménagement et de l'énergie telle que proposée pour la période 2021-26 ?



Approbation : 70
Opposition : 0
Abstention : 0

6. Election de la commission des naturalisations pour la période 2021-2026

- Mme Chantal Müller-Menoud
- Mme Nathalie Bovigny
- M. Florian Pittet
- M. Ramon Alonso
- M. Georges Donzallaz
- M. Sébastien Frossard

ont accepté de se mettre à disposition pour cette nouvelle législature.

L'art. 34 al. 1 de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois impose un règlement communal et l'élection par le législatif communal d'une commission des naturalisations.

Ouverture à la discussion

Aucune question ou remarque de la part de l'assemblée communale.

Vote

Acceptez-vous la composition de la commission des naturalisations telle que proposée ?

Approbation : 70
Opposition : 0
Abstention : 0

7. Délégation de compétence au Conseil communal pour les transactions immobilières

Selon la Loi sur les communes, art. 10, les délégations de compétences en vigueur doivent être renouvelées pour une nouvelle législature. Le Conseil communal vous demande la délégation de compétence formulée comme suit : Transaction d'achat, de vente, d'échange, de donation ou de partage de parcelles de terrain de la commune de Sâles d'une superficie de 0 à 3'000 m².

Ouverture à la discussion

Aucune question ou remarque de la part de l'assemblée communale.

Vote

Acceptez-vous la délégation de compétence telle que proposée ?

Approbation : 70 voix
Opposition : 0
Abstention : 0

8. Adoption du mode de convocation à l'assemblée communale

Selon la Loi sur les communes, deux modes de convocations sont possibles : une convocation personnelle ou par tout ménage. Cette décision doit être renouvelée pour chaque législature. Le conseil communal vous propose de maintenir la convocation par le journal communal « *Les 4 font la Une* ».

Ouverture à la discussion



M. Antoine Dématraz demande si le journal peut être envoyé par email. M. Nicolas Hassler indique que c'est possible de tenir une liste des personnes qui en font la demande.

Vote

Acceptez-vous de maintenir le mode de convocation par tout-ménage au travers du bulletin communal ?

Approbation : 70 voix

Opposition : 0

Abstention : 0

9. Divers

Rappel concernant les divers : conformément à la loi sur les communes, après liquidation de l'ordre du jour, chaque citoyen actif peut faire des propositions sur d'autres objets relevant de l'assemblée. Celle-ci décide, séance tenante ou lors de sa prochaine séance, s'il y a lieu de donner suite à ces propositions. Dans ce cas, elles sont transmises au Conseil communal qui se détermine à leur sujet et les soumet à l'assemblée pour décision dans le délai d'une année. Cette décision peut n'être toutefois qu'une décision de principe lorsque la proposition demande une longue étude. Chaque citoyen actif peut également proposer au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Le Conseil communal répond immédiatement ou lors de la prochaine assemblée. Le texte des propositions ou des questions ainsi que les réponses qui leur sont données figurent au procès-verbal. Il s'agit d'un droit et nous vous encourageons à l'utiliser.

Eoliennes

Selon le Plan Directeur Cantonal, il découle un guide de planification des parcs éoliens établi en mai 2017. Le territoire de notre commune est concerné par deux sites sur les sept encore étudiés. Premièrement, le site Autour de l'Esserta, deuxièmement, le site Massif du Gibloux (cartes portées à l'écran).

En date du 27 avril 2021, Groupe E Greenwatt nous a demandé d'intégrer, d'ici au 14 mai 2021, un comité de pilotage afin de définir comment informer la population et envisager le début des études sur le terrain. Il s'agissait plus d'un ordre de marche que d'une invitation. A ce jour, nous n'avons pas répondu, en attendant une prise de position de la population. Notre but est d'être transparent. Conformément aux autres communes, nous estimons ce sujet sensible et prématuré. Ne pas faire partie du Copil, c'est avancer à l'aveugle et y prendre part, c'est mettre le doigt dans l'engrenage.

Comme indiqué lors de l'assemblée extraordinaire du 26 février 2013, l'ancien Conseil communal souhaitait garantir à la population qu'elle pourrait se prononcer à chaque étape de l'élaboration du processus. Le nouveau Conseil communal en a décidé de même. Nous allons donc demander à Groupe E Greenwatt, l'organisation d'une séance de présentation pour notre commune, en collaboration avec le Service de l'Energie. Une fois cette séance tenue, le Conseil communal est d'avis de consulter la population pour savoir s'il est souhaitable que notre commune soit représentée au sein de ce Copil. Une autre question qui pourrait être posée est : la commune est-elle d'avis de laisser la possibilité au développeur, en l'occurrence Groupe E Greenwatt, la possibilité de faire des études.

A ce stade, l'intention du Conseil communal est d'y participer afin de pouvoir défendre les intérêts de la commune et que la population soit également consultée lors des étapes suivantes. Le but étant d'éviter que d'autres communes implantent des éoliennes en limite de notre territoire et que celles-ci soient finalement plus proches des habitations de notre commune que de celle ayant donné son accord.

Quand bien même la décision d'implanter ou non une éolienne ne nous appartient pas directement, puisqu'elle dépend du plan directeur cantonal, la réalisation d'un parc éolien implique, sur le plan communal, une révision du PAL et une procédure de permis de construire.

Or dans le cadre de ces deux procédures, le législateur cantonal n'a pas prévu que le législatif communal intervienne comme tel. Ce qui est dommage pour un objet si sensible. L'implantation d'un parc éolien ne pourra donc se faire sans une modification du PAL, quand bien même la révision du PAL n'est pas du ressort de l'assemblée communale, mais du Conseil communal. Notre souhait n'est pas d'aller contre une décision de la population.



Si la commune refuse de changer son PAL, aucune éolienne ne pourra voir le jour, c'est notre seul moyen de pression. De plus, nous ne souhaitons pas faire « le sale boulot » pour Groupe E quand bien même cette société est détenue en majorité par le canton, d'où la mise sur pied de cette séance dans un avenir proche.

Pour résumer, nous ne sommes pas contre les énergies renouvelables mais des questions se posent : le canton de Fribourg est-il vraiment l'endroit indiqué ? Comme vous avez pu le lire dans la presse, à ce stade, beaucoup pensent que la population doit être consultée dans un avenir proche, c'est aussi notre position.

Après ses explications, M. le Syndic ouvre la discussion.

M. Cristian Tiugan : Pensez-vous créer un groupe de parole parmi la population qui pourrait donner son avis en dehors du Conseil communal et défendre des sensibilités différentes ? Je pense que c'est un sujet très sensible et qui doit être étudiée pour connaître les avantages et les inconvénients et jusqu'à où la commune est prête à trouver un équilibre avec les nouvelles énergies renouvelables. Nous avons participé au refus il y a quelques années en arrière et d'un point de vue du paysage c'est mieux mais est-ce qu'on pourra continuer à vivre toujours avec les énergies fossiles ? Actuellement, à ma connaissance, je ne sais pas si en-dehors de vous, il y a une équipe qui s'est penchée pour donner son avis ou pour accompagner la commune dans ces démarches. **M. Nicolas Hassler** répond que c'est le but de cette séance d'information, que les gens puissent poser leurs questions. C'est un sujet pointu, compliqué, émotionnel, différents éléments entrent en ligne de compte dans la problématique, effectivement. Le but était de ne pas foncer tête baissée et répondre en quelques jours à la sollicitation de Greenwatt, en plus en période de changement du Conseil communal et il a été aidé, par différentes interpellations et lettres de lecteurs, à ne pas se précipiter. Groupe E est d'ailleurs, ces jours, en train de se repositionner sur sa communication. Une annonce suivra. **M. Cristian Tiugan** demande : pensez-vous que si vous créez, parmi les gens présents une équipe qui peut vous accompagner, de dix ou douze personnes, qui peut partager avec vous les sensibilités des habitants. **M. Nicolas Hassler** demande s'il propose une sorte de commission des éoliennes. **M. Cristian Tiugan** répond oui. **M. Stéphane Baechler** propose qu'en temps voulu, la commission d'aménagement et des énergies soient activées pour apporter son support et défendre les intérêts de la commune. **M. Cristian Tiugan** demande si le Conseil communal pense que le nombre de sept personnes est suffisant pour travailler sur cette question des éoliennes ? **M. Stéphane Baechler** répond qu'à ce jour, nous ne savons pas dans quelle direction vont les projets donc dans un premier temps, la commission actuelle suffit mais qu'il n'est pas exclu, par la suite, de l'étoffer. **M. Nicolas Hassler** conseille de télécharger le guide de planification des parcs éoliens qui explique qu'une étude a été faite sur les sept sites retenus. On y lit les contraintes prises en compte au niveau de la faune, de l'espace aérien, des distances avec les lieux d'habitation, les études sur les conditions de vent, etc... Le Conseil communal n'a en tout pas été informé des retours de mesures déjà réalisées dans la région, nous entendons tout et son contraire. Aujourd'hui même, j'ai demandé au porte-parole du Groupe E l'organisation d'une séance d'information pour que la population puisse y participer. Les questions de participer au Copil et de laisser un projeteur faire des études sur le territoire de la commune pourront ensuite être posées. C'est en ce sens que ce ne sera pas seulement le Conseil communal qui sera décisionnaire et représentant de la population. **M. Cristian Tiugan** pose la question des alternatives aux éoliennes. Dans le cas d'un refus de la population à la construction d'éoliennes, y aura-t-il une étude pour savoir s'il sera possible de faire une proposition pour des panneaux solaires ou d'autres solutions par quartier par exemple ? **M. Nicolas Hassler** dit avoir lu qu'une éolienne représente et équivaut à la production d'énergie d'une installation de 30'000 m² de panneaux solaires. **M. Cristian Tiugan** précise que c'est équivalent à 30'000 m² quand l'éolienne est en condition de fonctionner. **M. Nicolas Hassler** dit qu'au niveau des communes, on va laisser faire les professionnels Groupe E, Axpo, BKW et d'autres ainsi que le canton apporter des réponses et des solutions à proposer. **M. Charlie Menoud** demande que les séances d'information soient organisées non seulement par Greenwatt mais aussi en présence d'associations qui ont un autre point de vue et qui sont contre les projets éoliens. **M. Nicolas Hassler** répond que oui, effectivement, et des associations comme Paysage Libre sont en train de faire bouger les choses. En définitive, la population doit être informée et doit se prononcer. **M. Nicolas Hassler** porte à l'écran un tableau reprenant les éléments clés du processus de décision d'un projet éolien avant de passer au point suivant des divers.

Application iGruyère

Comme annoncé dans le journal communal, l'ARG a mis en place la nouvelle application *iGruyère* à disposition des communes. Simple et rapide, elle permet d'informer en temps réel sur des sujets d'actualité communales : fermeture exceptionnelle d'une route, d'un parking, changement d'horaire de la déchetterie, interdiction de faire des feux en cas de sécheresse et bien plus encore ! En tout temps, vous serez informé/e par notification.



Chaque commune et institution dispose de son propre canal de diffusion que vous pouvez ajouter à votre liste de canaux favoris.

La parole est donnée à l'assemblée communale

M. Dan Pasquier intervient concernant la dégradation rapide de la route forestière à Maules. **M. Nicolas Hassler** indique que sa réfection a été avancée dans le plan financier et que des demandes de subvention prévues avec le Triage forestier.

M. Georges Donzallaz demande s'il y a eu des avancées pour les travaux de revitalisation de la Sionge. **M. Nicolas Hassler** répond que oui, les Conseils communaux au complet se sont réunis pour trouver des solutions notamment au problème des emprises sur les terrains agricoles, le processus sera relancé prochainement et des compensations trouvées mais au travers des communs, les marges de manœuvre sont réduites.

M. Jean-José Ruffieux demande si des radars de vitesses peuvent être installés sur des routes communales. **M. Nicolas Hassler** informe qu'un radar pédagogique est déjà commandé pour un montant de CHF 5'000.-.

M. Menoud fait une remarque sur le manque de civisme des gens qui jettent des débris de la fenêtre de leur voiture et demande s'il serait possible d'installer des panneaux. **M. Nicolas Hassler** informe qu'une nouvelle loi sur le littering permet aux communes d'amender des contrevenants pris en flagrant délit. La police peut intervenir sur dénonciation.

Mme Claudine Suard demande s'il est possible de prévoir un endroit dans la déchetterie pour déposer des objets qui sont encore en état de marche. **M. Nicolas Hassler** indique que le Conseil communal y a déjà réfléchi mais cela devient compliqué du fait que l'appréciation de l'objet encore utilisable n'est pas la même notion d'une personne à une autre et que le dépôt d'objets serait important. L'alternative est de vendre ou de donner les objets autour de soi ou à une association. Le problème actuel des déchets et des incivilités est le dépôt de sacs d'ordures aux points de ramassage après le passage des camions. Nous rappelons régulièrement les bonnes pratiques et l'on pourrait ajouter des points de ramassage partout, cela ne réglerait pas les problèmes. **M. Bernard Oberson** demande s'il ne pouvait pas être étudié un système de pesée des sacs. **M. Nicolas Hassler** informe avoir étudié les compacteurs. Un premier pas a été franchi avec l'acquisition d'une benne compactrice pour le papier et le carton qui va être installée à la déchetterie, solution rentable au bout de cinq ans. Pour les ordures ménagères, la projection n'a pas été concluante en raison des coûts.

Remerciements

M. le Syndic remercie le personnel communal pour son travail et le surplus qu'un changement de législature engendre. Outre les listes et les documents à mettre à jour, c'est tout le fonctionnement d'une commune qu'il convient de transmettre aux nouveaux conseillers et ceci s'ajoute à un volume de travail en constante augmentation.

M. le Syndic remercie ses nouveaux collègues qui ont pris leur fonction avec enthousiasme et motivation. Il remercie Isabelle Seydoux et Stéphane Baechler, les anciens encore actifs, qui font tout pour épauler les nouveaux Conseillers et pour qui ces changements constituent également une charge de travail supplémentaire.

M. le Syndic tient à remercier particulièrement ses anciens collègues, Marie-Claude Descloux, Caroline Favre, Charles Baillat, Nicolas Gremaud et Jean-Marc Piguet.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 21h43...

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Nicolas Hassler



La secrétaire

Estelle Chayrou